

# Conditions Générales – AQUATRaining

## Aquagym – Aquabike

---

### 1. Contenu de l'abonnement

Votre abonnement comprend l'entrée à la piscine ainsi que les cours pour lesquels vous êtes inscrit(e), selon le planning et les horaires définis lors de l'inscription.

Les leçons manquées peuvent être reportées ou remplacées dans les conditions suivantes :

- Pour les abonnements semestriels : durant le semestre en cours
- Pour les abonnements annuels : durant l'année en cours

Passés ces délais, les leçons non utilisées seront considérées comme perdues, sans droit à remboursement ni compensation.

Aquatraining s'engage à informer les participants de cette échéance en temps utile.

---

### 2. Absence prolongée non excusée

En cas d'absence non justifiée dépassant six mois consécutifs, les leçons restantes seront définitivement perdues, sans remboursement ni avoir.

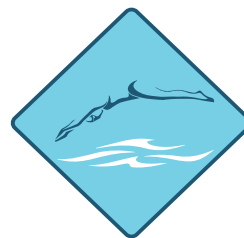
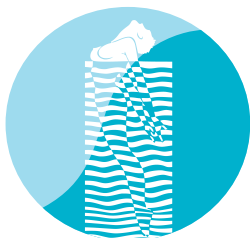
Cette disposition s'applique uniquement en l'absence de certificat médical ou de toute autre justification acceptée par Aquatraining.

---

### 3. Responsabilité

Aquatraining et ses moniteurs mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des participants lors des cours d'aquagym, d'aquabike et de toute autre activité proposée.

Leur responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute grave ou de dol, conformément à l'art. 100 du Code des obligations (CO). Toute responsabilité pour faute légère est expressément exclue.



Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité de l'établissement et pratiquent les activités sous leur propre responsabilité en ce qui concerne leur condition physique personnelle.

Il est recommandé de consulter un médecin avant de débiter toute activité physique en cas de doute concernant son état de santé.

---

## **4. Engagement à l'inscription — Caractère définitif**

Toute inscription effectuée sur le site d'Aquatrainning est définitive et irrévocable dès sa validation électronique.

En cochant la case d'acceptation des présentes conditions générales et en finalisant votre inscription, vous vous engagez de manière ferme et sans réserve au :

- Paiement de l'intégralité de la cotisation correspondante

Les annulations ne peuvent être prises en compte que dans un délai de sept jours suivant l'envoi de la facture confirmant l'inscription.

Passé ce délai, la cotisation reste due dans son intégralité.

---

## **5. Paiement des cotisations**

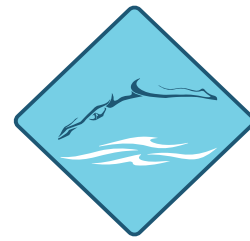
Tout abonnement est payable lors de l'inscription ainsi qu'au début de chaque renouvellement.

La cotisation représente la mise à disposition d'une place et d'un enseignement, indépendamment de la présence effective du participant. Elle reste donc due en toutes circonstances, y compris en cas d'absence volontaire ou de non-utilisation des cours.

Le non-paiement ne sera en aucun cas considéré comme une annulation de l'inscription.

En cas de non-paiement, Aquatraining se réserve le droit de :

- Refuser l'accès aux cours
- Procéder au recouvrement des sommes dues par toute voie légale



## 6. Arrêt pour raisons médicales

En cas d'arrêt justifié par un certificat médical officiel, à compter du huitième jour d'absence consécutive, les cours restants seront convertis en un avoir valable douze mois à compter de sa date d'émission.

Cet avoir est :

- Strictement personnel et non cessible
- Utilisable uniquement pour des prestations proposées par Aquatraining
- Non remboursable en espèces, quelle qu'en soit la circonstance

La cotisation correspondant à la période déjà écoulée reste intégralement acquise à Aquatraining.

Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué.

---

## 7. Fermeture de l'établissement

Aquatraining s'engage à dispenser les cours selon le planning disponible sur le site internet.

En cas de fermeture imprévisible et indépendante de la volonté d'Aquatraining (cas de force majeure, décision administrative d'urgence, catastrophe naturelle, etc.), aucun remboursement, report ou compensation financière ne pourra être exigé.

En cas de fermeture planifiée ou prolongée (travaux annoncés, fermeture technique programmée), Aquatraining s'engage à informer les participants dans les meilleurs délais et à leur proposer, selon la durée de la fermeture :

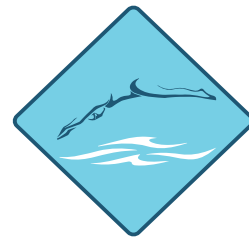
- Le remplacement des cours dans un autre établissement

Dans tous les cas, aucun remboursement en espèces ne sera effectué.

Aquatraining ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite ni réclamation financière au-delà de ce qui est prévu au présent article.



**AQUATRaining**  
Aquafitness - Aquabike - Natation



## 8. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux du siège d'Aquatrainning seront seuls compétents.

---

## 9. Acceptation des conditions

Par ma signature électronique, je confirme :

- Avoir lu et compris l'intégralité des présentes conditions générales
- Les accepter sans réserve dans leur totalité
- M'engager à respecter l'ensemble des dispositions qui y figurent

Cette acceptation vaut signature au sens de l'art. 14 al. 2bis CO et engage les parties de manière contraignante.